

Service à la population « Aux bons services centralisés »

La Commune d'Aubonne a le plaisir d'informer la population de la mise sur pied, à compter du mois de novembre 2020, d'un service d'aide à la population, ouvert aux personnes mentionnées ci-après.

La coordination des interventions sera assurée par le Centre des jeunes d'Aubonne, auquel les personnes désirant recourir à ce service sont priées de s'adresser :

☎ 079/434.25.75 ✉ aubonne@centre-animation.net

Lundi de 08h 30 – 12h 00 et de 13h 30 à 16h 30

Mercredi de 13h 30 à 17h 30

Samedi de 09h 00 à 12h 00.

Répondant à de réels besoins de la population et s'inscrivant dans la perspective d'une aide sociale locale et respectueuse de l'environnement, ce service permet aussi au Centre des Jeunes d'élargir la gamme de ses prestations tout en favorisant l'emploi et le professionnalisme chez les jeunes.

Population concernée

- Personnes de la classe d'âge de 65 ans et plus
- Personnes à risques, dont la santé pourrait être compromise
- Personnes ayant des difficultés à se déplacer (p. ex. usage d'un déambulateur)
- Personnes ne disposant d'aucune aide logistique de sa famille ou de ses proches

Prestations assurées

- Courses (achat de nourriture sur la base d'une liste détaillée et livraison des courses au domicile (avec les mesures de protection commandées par les circonstances)
- Transport de déchets courants à la Déchetterie

Nature des déchets pris en charge :

- Journaux, papiers, cartons, plastiques, PET, et verres
- Sur annonce préalable, les déchets encombrants n'excédant pas 1m³ sont exceptionnellement admis. Les déchets doivent être néanmoins conditionnés pour être facilement transportables et convenablement triés. Le débarras de pièces importantes du mobilier ou total d'un appartement est exclu (pour de tels cas, il est recommandé de s'adresser à une entreprise agréée du secteur).

Les personnes recourant à ce service doivent être présentes lors du ramassage, sous réserve du respect des précautions liées aux directives en matière de lutte contre le Coronavirus.

Procédure

- Les demandes dûment motivées doivent être adressées au Centre des jeunes dans les tranches horaires indiquées. Les demandes peuvent aussi être transmises par l'intermédiaire des collaborateurs du CMS d'Aubonne, dans le cadre de leurs visites régulières auprès des personnes âgées.
- Le Centre des Jeunes est compétent pour contrôler l'adéquation de la demande aux critères posés. Si les critères ne sont pas remplis, la demande peut être refusée.
- Le Centre des jeunes tient à jour la liste des bénéficiaires.

Coût des prestations

Les frais de fonctionnement de base de ce service sont assurés par la Commune et le coût des prestations demandé servira à rémunérer les jeunes engagés dans ce service. Le prix demandé pour les prestations (courses et transport de déchets) est fixé à 10 Fr. au minimum, voire plus...à votre bon cœur !